



**COMMENT METTRE LA COMMANDE PUBLIQUE
AU SERVICE DE LA SOUVERAINETÉ
ÉCONOMIQUE ?**



**Simon
Uzenat**

SÉNATEUR DU MORBIHAN

Conseiller régional
de Bretagne

simonuzenat.bzh

Pourquoi parler de commande publique ?

400 milliards € par an en France

Environ 15% du PIB

Un outil économique majeur encore sous-exploité

La commande publique n'est pas qu'une simple procédure administrative :

c'est une politique publique à part entière, un levier stratégique économique, d'accélération des transitions.

Commission d'enquête sur les coûts et les modalités effectifs de la commande publique et la mesure de leur effet d'entraînement sur l'économie française

67 recommandations pour la souveraineté économique & numérique européenne

PPL Mettre la commande publique au service de la souveraineté économique

Les constats - Commission d'Enquête 2025

La commande publique, un outil massif mais pas piloté

.....

Commande publique =

- 400 Mds € / an
- 1er levier public de soutien aux entreprises.
- Une politique publique qui reste perçue comme une simple procédure administrative et juridique.



Résultat : un outil puissant mais sous-exploité

Une gouvernance éclatée et peu lisible

.....

Des acteurs multiples

- État, opérateurs publics
- Établissements hospitaliers
- Collectivités (80 % des marchés)



Absence de stratégie nationale cohérente.

Une complexité juridique et administrative

-
- Empilement de règles européennes, nationales et locales
 - Procédures lourdes pour les acheteurs publics en particulier pour les petites communes
 - Insécurité juridique fréquente (risque pénal, favoritisme, etc.)



Résultat : autocensure et ralentissement des décisions

Un impact insuffisant sur le tissu économique

-
- Difficulté d'accès récurrente pour les TPE/PME face à la massification.
 - Effet d'entraînement économique sous-exploité.



Résultat : La commande publique ne joue pas pleinement son rôle de soutien au développement des entreprises

Un déficit de données et d'évaluation

-
- Suivi statistique incomplet et trop tardif
 - Manque de vision globale des effets économiques réels



Résultat : impossible aujourd'hui d'avoir un pilotage fin et en temps réel

Paradoxe mis en avant par la commission d'enquête :

Un outil stratégique majeur... mais un pilotage insuffisant, fragmenté et peu lisible.

D'où la nécessité d'une réforme structurelle pour :

- Simplifier et clarifier
- Mieux orienter la commande publique vers des objectifs de souveraineté économique

Solutions proposées :

67 recommandations adoptées à l'unanimité par les membres de la commission d'enquête.

Identification de 3 grands objectifs :

- Piloter
- Simplifier
- Sécuriser

Traduction en deux propositions de loi (2025-2026)

- Sécurisation des marchés publics numériques
- Mettre la commande publique au service de la souveraineté économique

67 recommandations structurées autour de trois cadres.

La France agit dans un cadre européen contraint, fondé sur les directives relatives aux marchés publics, le principe de libre concurrence ainsi que les exigences de transparence et d'égalité d'accès.

Cadre européen

Cadre Législatif

Les mesures figurant dans la proposition de loi agissent sur le Code de la commande publique, le Code pénal et le Code de commerce, et définissent les grands principes et objectifs politiques, en fixant le cap stratégique à suivre.

Le niveau réglementaire repose sur les décrets d'application du Code de la commande publique, prérogative qui relève du Gouvernement. Les décrets de simplification encadrent l'organisation des procédures (seuils, plateformes, contrôles) ainsi que le rôle des autorités administratives et des ministères.

Cadre Réglementaire

L'ambition politique : Transformer la commande Publique



En levier de souveraineté économique

En outil de soutien aux entreprises françaises et européennes

En instrument de pilotage de la dépense publique

En moteur de transition écologique et sociale

ARTICLE 1

Affirmer que la commande publique est une véritable politique publique pilotée par le Premier ministre avec un suivi annuel par le Parlement

ARTICLE 2 - PASSEPORT COMMANDE PUBLIQUE

Créer un système permettant à l'administration de vérifier directement les documents des entreprises sans leur demander de les fournir.

ARTICLE 10

Adapter la loi pour son application dans les territoires d'outre-mer.

ARTICLE 3

Réformer la gouvernance des centrales d'achat (comme l'Ugap) et imposer plus de transparence et de contrôle.

ARTICLE 9

Supprimer le plafond des amendes pour pratiques anticoncurrentielles afin de renforcer leur effet dissuasif contre les fraudes.

ARTICLE 4

Faciliter la participation des collectivités à des groupements d'achats, même en cours de marché.

ARTICLE 8

Imposer une habilitation aux assistants à maîtrise d'ouvrage pour prévenir les conflits d'intérêts et garantir des conseils fiables aux acheteurs publics.

ARTICLE 5

Prévoir le transfert des secrétaires généraux des établissements scolaires aux collectivités territoriales afin qu'elles contrôlent directement la gestion de la restauration scolaire.

ARTICLE 7

Limiter le délit de favoritisme aux cas intentionnels afin de protéger les décideurs publics et leur permettre d'agir sans crainte excessive

ARTICLE 6

Imposer de prendre en compte dès le départ la rémunération des maîtres d'œuvre dans les concours.

PROPOSITION DE LOI

Mettre la commande publique au service de la souveraineté économique

Ce que cela change concrètement

Proposition de loi visant à mettre la commande publique au service de la souveraineté économique

Pour les collectivités territoriales et les acheteurs publics

- Allègement des contraintes administratives et simplification des procédures (ex. : passeport commande publique)
- Gain de temps dans la gestion des marchés publics
- Renforcement de la sécurité juridique et réduction des risques
- Mutualisation des achats : accompagnement des petites communes et appui sur des structures expertes
- Rôle des collectivités renforcé : meilleure association au pilotage national et prise en compte des besoins locaux
- Pilotage local amélioré : outils plus performants et meilleure maîtrise des dépenses

Pour les entreprises

- Accès facilité aux marchés publics
- Réduction des démarches administratives
- Plus d'opportunités pour les TPE-PME
- Meilleure lisibilité des procédures

Pour l'État

- Pilotage renforcé et centralisé
- Meilleure évaluation des politiques publiques
- Utilisation plus efficace des données publiques
- Vision stratégique de la commande publique